RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT X° CANTON DE MONTPELLIER

ARRETE N°61 CONCESSION DE TERRAIN dans le Cimetière Communal

Le Maire de la Commune,

Vu la demande présentée par Mme JORRO Elise veuve MONTOYA, concessionnaire tendant à obtenir le renouvellement pour une même durée de la concession sise dans le cimetière communal:

ARRETE

Article 1er: Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom de Mme JORRO Elise veuve MONTOYA la concession n° 6 Allée 1 section A du plan du cimetière, délivrée le 24 janvier 1994 pour une durée de quinze années.

Article 2: La concession identifiée ci-dessus est renouvelée pour une même période, à compter du 17 mars 2009.

Article 3: Le renouvellement par l'ayant droit sus-désigné est effectué pour l'ensemble des successeurs du concessionnaire originel.

Article 4: Le renouvellement est accordé moyennant la somme de 728 € (sept cent vingt huit euros), « droits d'enregistrement inclus » qui a été versé dans la caisse du percepteur municipal suivant quittance n°

Article 5: Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession, au receveur PREFECTURE DE L'HERAULT municipal et en préfecture.

Fait en Mairie le 17 mars 2009.

BUREAU DU COURRIER Pour le Maire

ARRIVEE LE:

L'Adioint délégué

Jean O

Décompte de la concession :

- Prix de la concession700,00 €

- Droit d'enregistrement :

(3,80%).....27,00 € Département Frais d'assiette

(2,50%)...... 1,00 €

Total......728,00 €

34990 JUVIGNAC - Tél. 04 67 10 42 42 - Fax : 04 67 10 40 49 www.ville-juvignac.fr